

## APPEL A CANDIDATURE :

### AMÉLIORATION DE LA SÉLECTIVITÉ DES PALANGRES PÉLAGIQUES - TESTS LEURRES ARTIFICIELS

NOM PROJET : LIFE EMM (Especes Marines Mobiles) – Façade Méditerranée

PERIODE PROJET : 2024 - 2030

DURÉE PROJET : 7 ans

ZONE : Méditerranée



Période d'expérimentation «Leurres artificiels » : Mars – Septembre 2026

Le **projet LIFE EMM** est un projet national coordonné par l'OFB qui a pour objectif de réduire les principales causes de mortalité de 23 espèces protégées (oiseaux et mammifères marins) sur les trois façades maritimes métropolitaines. Il se décline en trois objectifs principaux :

1. La restauration des habitats fonctionnels des oiseaux marins
2. La réduction des dérangements des espèces et des mortalités induites
3. La réduction des mortalités liées aux engins de pêche

La SATHOAN qui est engagée depuis plusieurs années dans la promotion de pratiques de pêche plus durables, notamment au travers de l'écolabellisation (MSC et Pêche Durable) de la pêcherie « *Thon rouge de ligne, pêche artisanale* », est partenaire du projet LIFE EMM sur la façade méditerranéenne.

Les actions se focaliseront sur le volet de réduction de la mortalité par pêche des espèces protégées, notamment de certains **oiseaux marins** et des **requins peau bleue** (*Prionace glauca*), souvent les cibles de captures accidentelles de la **pêcherie de thon rouge à l'hameçon**.

Dans le cadre de ce projet, la SATHOAN souhaite mettre en place plusieurs mesures expérimentales pour trouver des solutions permettant d'améliorer la sélectivité des engins de pêche et de diminuer les prises d'espèces sensibles.

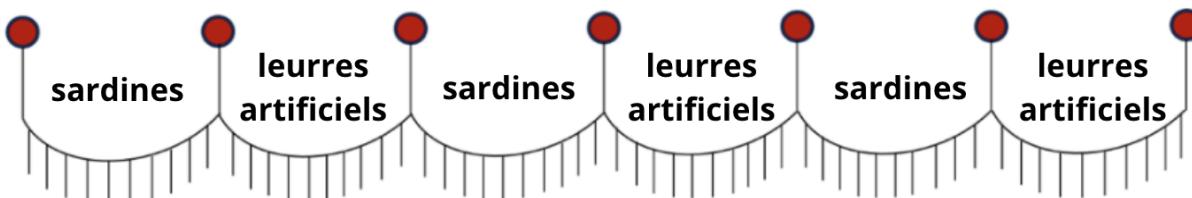
Parmi ces mesures, le test de **LEURRES ARTIFICIELS (type black minnow)** par remplacement aux appâts « traditionnels » (sardine), est une piste pour limiter les impacts de la pêche sur les espèces sensibles tout en améliorant la durabilité de l'approvisionnement en appâts de la filière.

Ainsi, la SATHOAN recherche **en 2026 1 à 2 palangriers sur 10 marées** pour tester ce dispositif. Ce projet comprendra des observations embarquées, des mesures et **des tests d'appâts (sardines versus leurres artificiels)**.

## OPÉRATIONS À RÉALISER

---

- Embarquer **1 à 2 personnel(s) SATHOAN et IFREMER**
- Participer au montage des lignes selon le protocole expérimental. La composition de la ligne est imposée avec **un seul type d'hameçons (droit OU circulaire)** et une **alternance par basket d'appâts traditionnels (sardines) et de leurres artificiels (type black minnow)** comme présenté ci-dessous :



- Participer à l'expérimentation avec observations embarquées par personnel spécial
- **Pêcher comme à ses habitudes** et remonter à bord les espèces sensibles capturées accidentellement (dans la mesure du possible) pour que l'observateur.rice réalise les mesures
- Libérer les espèces sensibles après la manipulation en respectant les gestes de bonnes pratiques de remise à l'eau

## POUR ÊTRE ÉLIGIBLE

---

- **PERMIS DE NAVIGATION** : être à jour de son **Permis de Navigation**
- **AUTORISATION** : disposer d'une autorisation de pêche pour embarquer **1 à 2 « Personnel Spécial »** (démarche pouvant être réalisée en amont avec l'aide de la SATHOAN) ou disposer du **pescatourisme**
- **ENGAGEMENT** : accepter d'embarquer au moins 1 personnel SATHOAN et/ou 1 scientifique IFREMER sur 10 marées
- **NOMBRE D'HAMEÇONS** : environ **1000** hameçons à poser par sortie
- **PÉRIODE** : **10 marées** à réaliser entre **mars et septembre 2026**

## VALORISATION DU TEMPS PROFESSIONNEL

### NIVEAU 2 :

- **2 000€ /marée réalisée**
- **Prime de 500€ supplémentaire après 5 embarquements réalisés (touchée une fois à la 5<sup>ème</sup> marée et une fois à la 10<sup>ème</sup> marée, soit une prime totale de 1 000€ après 10 marées)**

L'armateur utilise son navire de pêche pour les expérimentations. Il pêche en suivant le protocole scientifique, peut vendre son poisson. Son activité de pêche est peu impactée, mais il doit suivre les protocoles scientifiques ce qui peut **perturber modérément** son temps de travail par les expérimentations (impact faible sur les captures).

## CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE LA VALORISATION DU TEMPS PROFESSIONNEL

- **Modalité de pêche** : suivi rigoureux du protocole des pêches expérimentales. Le protocole d'expérimentation sera défini en avance par le projet avec explications pour la mesure testée en accord avec l'armateur.
- **Frais à charge du navire** : Le candidat sera en charge des frais liés au carburant, appâts et devra monter les dispositifs selon le protocole expérimental. L'ensemble du **matériel utilisé** changeant les habitudes de pêche du professionnel sera **pris en charge par la SATHOAN** (ici les leurres artificiels, et hameçons droits OU circulaires si nécessaire).
- Le poisson pêché reste la propriété du navire, sauf en cas d'opération de marquage (ici pas de marquage sur l'espèce cible sauf accord entre navire et IFREMER dans certains cas).
- **Régularité des sorties en mer** : Le navire s'engage à réaliser à minima 5 marées, idéalement 10, entre mars et septembre 2026.
- Le navire s'engage à permettre au personnel spécial de réaliser des observations et de collecter des données sur les individus capturés accidentellement conformément aux bonnes pratiques de pêche, quelle que soit la mesure expérimentale choisie.

## A REMPLIR SI JE SOUHAITE ÊTRE CANDIDAT

1. Je me porte candidat pour les expérimentations de **LIFE EMM** :

POUR EXPÉRIMENTATION DE **NIVEAU 2** : Leurres artificiels

2. Je suis disponible et actif l'année 2026 sur les mois suivants (cocher les cases correspondantes) :

Mars     Avril     Mai     Juin     juillet     Août     Septembre

**Nom du NAVIRE :** ..... **Immatriculation :** .....

**Nom de l'armateur :** ..... **Port d'attache :** .....

**Catégorie de navigation du navire :** .....

**Téléphone :** ..... **Mail :** .....

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la SATHOAN :  
Manon : 06 95 88 09 37

## CANDIDATURES

---

Candidature à envoyer à [bertrand@sathoan.fr](mailto:bertrand@sathoan.fr)

**Joindre impérativement la copie du Permis de Navigation.**